

14 décembre 2021

213

- > Professionnels de la santé
- > Dispensateurs de services assurés

Hausse de nos tarifs administratifs

Dans le cadre de la Politique de financement des services publics du ministère des Finances, nous sommes tenus d'indexer chaque année le tarif des biens et des services que nous offrons. À compter du **1^{er} janvier 2022**, le taux d'indexation s'élèvera à **2,64 %**.

Dès janvier 2022, les pharmaciens et les dispensateurs de services assurés pourront consulter les nouveaux tarifs dans le formulaire qui les concerne. Les denturologistes et les professionnels de la santé pourront prendre connaissance des nouveaux tarifs en consultant la rubrique *Frais administratifs*, sous l'onglet *Administration de la pratique* de la section réservée à leur profession, sur notre site, au www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels.

Les frais exigibles pour la recherche de renseignements, la copie de documents financiers, un état des revenus ou une copie d'état de compte seront également ajustés.

Les formulaires suivants seront mis à jour pour le **1^{er} janvier 2022** :

- *Demande de documents financiers – Professionnels de la santé et denturologistes* (4176);
- *Demande de documents financiers – Dispensateurs de services assurés* (4263);
- *Demande de documents financiers – Pharmacies* (4274).

c. c. Fédérations et associations

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)